

Manifeste Carbone

Sommaire



Le mot
de Franck Deschodt, Vice-Président

3

01. Le Bilan Carbone du Groupe moOngy

4

02. Les résultats du Bilan Carbone

5

03. Nos objectifs de réduction

6

04. Nos actions pour atteindre nos objectifs

8

A Mobilité durable

8

B Alimentation décarbonée

12

C Achats responsables

13

D Locaux durables

17

E Sensibilisation

21

05. Conclusion

22

Toute action est émettrice de dioxyde de carbone (CO2), responsable de l'effet de serre, et donc du dérèglement progressif du climat.

Le Groupe moOngy considère que chacune de ses sociétés a un rôle à jouer dans le cadre des enjeux environnementaux actuels et futurs.

En 2022, nous avons décidé d'accélérer notre démarche RSE et plus spécifiquement la réduction de notre empreinte environnementale par la mise en place d'un plan d'actions concret suite à la réalisation de notre bilan carbone.

Il était primordial à nos yeux d'effectuer un état des lieux de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'année de référence 2021 afin de pouvoir définir des objectifs de réduction cohérents et ambitieux ainsi qu'un plan d'action précis en ligne avec nos ambitions.

Ce Manifeste Carbone présente dans un premier temps les résultats du bilan carbone de toutes les sociétés du Groupe, ainsi que les objectifs globaux définis tant pour le Groupe dans son ensemble que pour chacune de nos sociétés.

Dans un second temps, le présent document détaille les actions associées à mettre en place à horizon fin 2024.

Nous comptons sur chacun d'entre vous, dirigeants de sociétés et collaborateurs du Groupe dans la mise en place et l'application de ces différentes actions afin de réduire l'empreinte environnementale du Groupe moOngy !

Franck Deschodt

Vice-Président - Groupe moOngy



1. Le Bilan Carbone du Groupe

La réalisation d'un bilan carbone (soit un bilan d'émissions de gaz à effet de serre, BEGES ou bilan GES) a pour but d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre rejeté dans l'atmosphère par les activités humaines et en particulier les entreprises.

En France, les entreprises employant plus de 500 collaborateurs sur le sol métropolitain ont l'obligation de réaliser un bilan carbone tous les quatre ans.

Les activités du Groupe moOngy émettent du CO₂ : nos achats auprès de fournisseurs, les déplacements de nos collaborateurs ainsi que leurs habitudes alimentaires sur leur lieu de travail, les dépenses énergétiques des bureaux, les déchets générés...

La première décision à prendre afin de réduire son empreinte environnementale est d'analyser la source de nos émissions de CO₂ avant de les réduire ; tel est l'objectif du bilan carbone que nous avons décidé de réaliser sur notre exercice 2021.

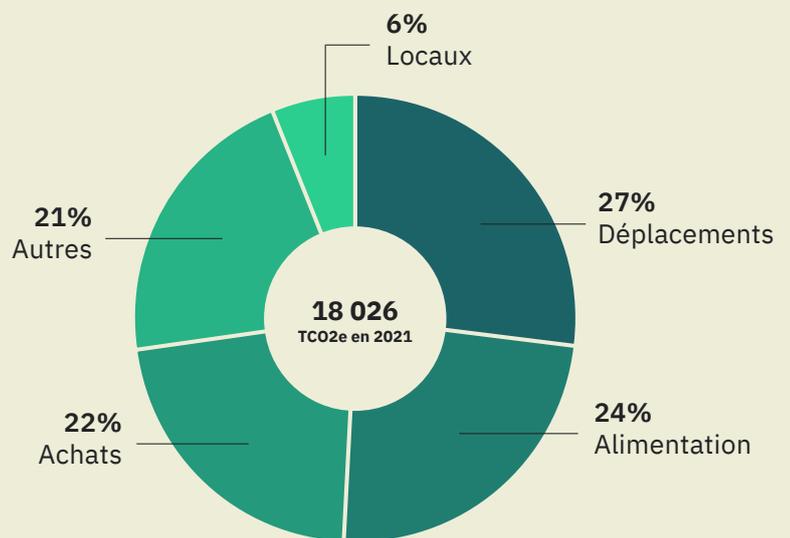
Afin de faciliter la compréhension, **tous les gaz à effets de serre identifiés sont convertis en équivalent CO₂ afin de toujours avoir la même unité de mesure.** C'est pour cette raison que tout au long de ce document, nous parlerons d'équivalent CO₂ mentionné «CO₂e».

Dioxyde de Carbone (CO₂)		Combustion d'énergie fossile (charbon, pétrole et gaz naturel), déforestation et procédés industriels.
Methane (CH₄)		Agriculture, élevage, traitement des déchets ménagers, la distribution et la consommation de gaz naturel.
Protoxyde d'azote (N₂O)		Agriculture, utilisation d'engrais, industrie chimique et combustion de combustibles fossiles (chauffage et transports).
Gaz fluorés	Hydrofluocarbures (HFCs)	Sprays, réfrigération, solvants, production d'aluminium, fabrication de composants électroniques et procédés industriels.
	Perfluorocarbures (PFCs)	
	Hexafluorure de soufre (SF₆)	
	Trifluorure d'azote (NF₃)	Fabrication de composants électroniques.

2. Les résultats du Bilan Carbone 2021

En 2021, le Groupe moOngy, toutes sociétés confondues, était responsable de l'émission de **18 026 tonnes de CO2**.

Nos principaux postes d'émission sont les déplacements (27%), l'alimentation sur le lieu de travail (24%), les achats réalisés auprès de fournisseurs (22%) et l'exploitation des locaux (6%).



En 2021, un collaborateur moOngy émettait environ **2 tonnes de CO2** dans le cadre de ses activités professionnelles.

L'intensité carbone par collaborateur ne prend en compte que les postes d'émission dont les salariés de l'entreprise sont directement responsables : les déplacements, l'alimentation, l'utilisation des locaux, etc. Il ne prend pas en compte les achats de biens et de services pour le compte de l'entreprise.

L'intensité carbone économique du Groupe moOngy est de **52 kg CO2** par K€ de chiffre d'affaires.

Cet indicateur est calculé en vue d'identifier la quantité de CO2 émise comparée à la valeur créée par une entreprise (Intensité carbone économique = total CO2 émis / chiffre d'affaires sur la période donnée). Cela signifie que pour chaque millier d'euros réalisés, sont émis 52kg de CO2 dus aux activités du Groupe.

Ce premier bilan carbone est très encourageant car en moyenne, le Groupe émet **30% de CO2 en moins par rapport à des sociétés présentes dans son secteur d'activité** qui ont en moyenne une intensité carbone économique de 69 kgCO2e/K€CA d'après le Carbon Disclosure Project.

Aujourd'hui, un Français émet en moyenne **10 tonnes de CO2 par an**.

D'ici 2050, il devra émettre 1 tonne de CO2 lors de sa vie personnelle et 1 tonne de CO2 lors de ses activités professionnelles pour respecter les objectifs définis par les Accords de Paris qui prévoient de limiter le réchauffement climatique à +1.5°C d'ici à 2050.

3. Nos objectifs de réduction

Afin de respecter les Accords de Paris, le Groupe moOngy a décidé de se fixer des objectifs intermédiaires d'ici à 2030 :

- ➔ Réduire l'intensité carbone par collaborateur moOngy de 30% et atteindre 1,4 TCO2e par collaborateur.
- ➔ Réduire l'intensité carbone économique moOngy de 25% et atteindre 39kg CO2e /k€CA.

Lors du Bilan Carbone, l'intensité carbone économique et l'intensité carbone par collaborateur ont été mesurées pour chaque société du Groupe. Sur la base de ces résultats, les objectifs suivants ont été fixés. Ceux-ci devront être atteints d'ici 2030.

Pays	Sociétés	Intensité carbone économique 2021 (en kg de CO2e)	OBJECTIF 2030 (en kg de CO2e)	Intensité carbone par collaborateur 2021 (en tonnes de CO2e)	OBJECTIF 2030 (en tonnes de CO2e)
Groupe moOngy		52	39	2	1,4
France	agap2	43	32,25	2	1,4
	Bee Engineering	31	23,25	2	1,4
	Delane SI	26	19,5	1,3	0,91
	Adentis	31	23,25	1,6	1,12
	Alfi	48	36	1,37	0,96
	Altizem	31	23,25	1,8	1,26
	Kalisoft	67	50,25	1,76	1,23
	Team IT	69	51,75	2,07	1,45
	Web Transition	24	18	1,2	0,84
	Map Technologies	9,4	7,05	0,953	0,6671
	Epigone	23	17,25	1,06	0,74
Global Market Solutions	17	12,75	1,21	0,85	

Pays	Sociétés	Intensité carbone économique 2021 (en kg de CO2e)	OBJECTIF 2030 (en kg de CO2e)	Intensité carbone par collaborateur 2021 (en tonnes de CO2e)	OBJECTIF 2030 (en tonnes de CO2e)
Belgique	moOngy	62	46.5	4.23	2.961
	Adiutum	78	58.5	3.23	2.261
	ATS4IT	22	16.5	1.27	0.889
Allemagne	moOngy	25	18.75	2.13	1.491
	GMS	61	45.75	6.19	4.33
Portugal	KCS IT	84	63	1.81	1.267
	moOngy	29	21.75	1.60	1.12
	Adentis	87	65.25	1.41	0.987
	Bee Engineering	54	40.5	1.55	1.085
	Decode	102	76.5	1.72	1.204
	Team IT	162	121.50	1.51	1.057
Suède	moOngy	64	48	1.71	1.197
Italie	moOngy	62	46.5	2.16	1.512
Suisse	moOngy	17	12.75	2.12	1.484
Pays-Bas	moOngy	87	65.25	3.17	2.219
Luxembourg	SCS Consulting	58	43.50	1.94	1.358
Espagne	moOngy	55	41.25	2.02	1.414
Périmètre France / Suisse	Qim Info	20	15	2.10	1.47

4. Nos actions

Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés par le Groupe moOngy d'ici 2030, les actions suivantes devront être mises en place par chacune des sociétés du Groupe d'ici fin 2024.

Ces actions ont été définies en fonction de la facilité / rapidité de leur mise en place ainsi que de leur potentiel de réduction d'émissions.

Elles ciblent les principaux postes d'émission du Groupe mentionnés précédemment : les déplacements de nos collaborateurs, leur alimentation sur leur lieu de travail,

les achats réalisés par chaque société, les dépenses énergétiques liées à l'utilisation des bâtiments et la sensibilisation des salariés. Pour certaines actions, les modalités de mise en place sont laissées à la discrétion des sociétés en fonction des pays dans lesquels ils opèrent et des réalités financières et stratégiques de chacune d'entre elles.

MOBILITÉ DURABLE

Les déplacements de nos collaborateurs représentent notre principal poste d'émission de CO2. Ce sont les déplacements domicile-travail ainsi que les voyages d'affaires qui entraînent près d'un quart de notre

impact carbone. Dans un premier temps, réduire nos déplacements puis décarboner les déplacements inévitables seront les actions les plus efficaces pour réduire nos émissions de CO2.

A. Réduire les déplacements

→ Promouvoir le télétravail

Le moyen le plus efficace de réduire les émissions liées aux déplacements de nos collaborateurs est de diminuer les déplacements eux-mêmes.

En permettant à la majorité de bénéficier de jours de télétravail réguliers, nous réduisons drastiquement les déplacements domicile-travail qui représentent notre plus important poste d'émissions.

Il est donc nécessaire que chaque société du Groupe travaille sur la mise en place d'un Accord Télétravail stipulant les modalités associées en prenant notamment en compte les nécessités de service chez les clients et en agence.

Le contenu de l'accord (nombre de jours de télétravail autorisé, conditions d'éligibilité...) est laissé à la discrétion de chaque société.

Exemple

Chez Bee Engineering, les consultants ont le droit à 5 jours de télétravail avec l'accord du client et les fonctions transverses (hors recrutement et managers) jusqu'à 2 jours/semaine. **Chez agap2**, l'accord télétravail prévoit 1 à 3 jours/semaine en fonction des nécessités de service pour les consultants et une partie des fonctions transverses.

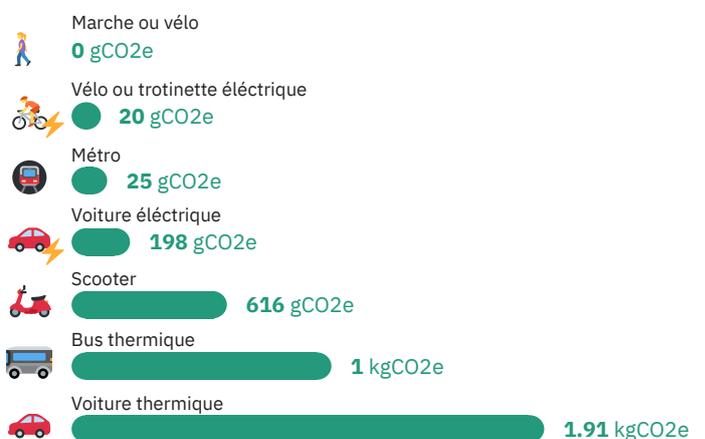


B. Décarboner les déplacements

Pour un trajet de 10 km, les émissions de CO2 varient considérablement selon le mode de transport utilisé.

Encourager les salariés à utiliser des moyens de transports plus propres constitue un réel enjeu pour les sociétés du Groupe moOngy. La mobilité des collaborateurs principalement sur les trajets domicile-travail pèsent très lourd dans le Bilan carbone du Groupe.

Nous devons donc promouvoir des modes de transports plus durables auprès de nos collaborateurs.



→ Privilégier le train à l'avion

L'avion est le mode de déplacement qui émet le plus de CO2 par personne et par kilomètre parcouru.

Un aller-retour Paris-New York en avion est responsable de l'émission d'environ 2 tonnes de CO2 par passager ; soit ce que devra émettre un français moyen en un an d'ici 2050 si nous voulons respecter les objectifs définis lors de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à +1,5°C.

**1km en avion
= 2850 gCO2e**

**1km en train
= 140 gCO2e**

Il est donc primordial de privilégier l'usage du train pour nos déplacements professionnels lorsque cela est possible.

Toute dérogation à ce principe devra faire l'objet d'une autorisation écrite du Responsable de l'agence du salarié concerné ou, en cas d'absence, du Directeur opérationnel.

De ce fait, **pour tout trajet inférieur ou égal à 4 heures en train (durée du trajet le plus court indiquée lors de la réservation), l'usage de l'avion sera proscrit au profit de celui du train.**

Afin d'entériner cet engagement, cette mention doit être ajoutée à la politique de frais de chaque société.

→ Promouvoir l'utilisation des transports en commun

Toutes les sociétés françaises du Groupe remboursent au moins 50% du prix de l'abonnement de transports en commun conformément à la législation. Certaines d'entre elles vont même jusqu'à 100%.

Selon le Ministère de la transition écologique pour un trajet quotidien aller-retour de 10 km :

- Prendre le bus plutôt que la voiture permet d'éviter l'émission de **150 kg CO₂e/an**.
- Prendre le TER plutôt que la voiture permet d'éviter l'émission de **395 kg CO₂e/an**.
- Prendre le tramway plutôt que la voiture permet d'éviter l'émission de **450 kg CO₂e/an**.

→ Promouvoir le covoiturage

Selon le Ministère de la transition écologique, 70 % des trajets domicile-travail s'effectuent dans des véhicules individuels et seulement 3% sont réalisés en covoiturage.

En considérant un trajet domicile-travail de 10 km aller-retour :

- Covoiturer avec un 1 autre passager permet d'éviter l'émission de **212 kgCO₂e/an**.
- Covoiturer avec 2 autres passagers permet d'éviter l'émission de **300 kgCO₂e/an**.

Covoiturer avec une ou plusieurs personnes permet de réduire son empreinte carbone tout en réalisant des économies financières, résorber la congestion du trafic, limiter la pollution atmosphérique et créer des liens.

Les transports en commun, lorsque les offres existent, sont des alternatives bien moins polluantes à la voiture étant donné qu'ils permettent de transporter un plus grand nombre de passagers en même temps.

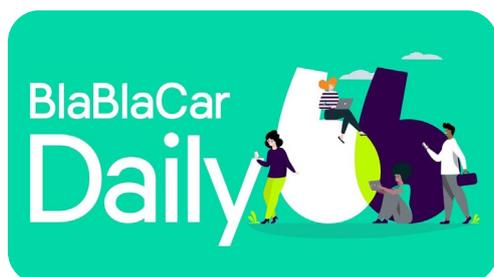
Il est donc nécessaire que les sociétés du Groupe moOngy favorisent l'utilisation de ce mode de transport en remboursant les titres de transport en commun autant que possible.

Etant donné que nous ne pourrons jamais éviter certains trajets en voiture, **chaque société du Groupe doit œuvrer à la promotion du covoiturage en remboursant tout ou partie des frais engagés par les passagers.**

Exemple

Chez Bee Engineering, les frais de covoiturage sont remboursés sur présentation d'un justificatif d'une plateforme de covoiturage (Blablacar Daily, Klaxit...).

Ce remboursement est plafonné à **58,33€ par mois par salarié** (soit 700€ annuel qui est le montant maximum du Forfait Mobilité Durable).



→ Promouvoir la trottinette & le vélo

Quand on parle de mobilité durable, on pense directement au vélo qui est le mode de transport le plus écologique après la marche. Choisir le vélo comme mode de transport au quotidien permet de limiter l'empreinte carbone des trajets domicile-travail et de réduire de façon considérable les impacts de cette source de pollution.

Les sociétés du Groupe doivent promouvoir l'utilisation du vélo et de la trottinette mécanique / électrique lors des petits trajets pour réduire considérablement nos émissions de CO2.

En plus d'avoir un impact positif sur la santé des salariés, aller travailler à vélo coûte jusqu'à 10 fois moins cher qu'en voiture.

Selon l'Ademe, 10 km par jour à vélo équivalent à une dépense de 100 € par an, versus 1 000 € en voiture, sur la même distance. Par ailleurs, ce mode de transport permet un gain de temps puisque le vélo est plus rapide en agglomération sur des trajets courts, surtout en période de forte affluence.

Grâce à la volonté des pouvoirs publics et aux préoccupations environnementales partagées par de plus en plus de salariés, l'utilisation du vélo pour se rendre sur son lieu de travail connaît une véritable expansion.

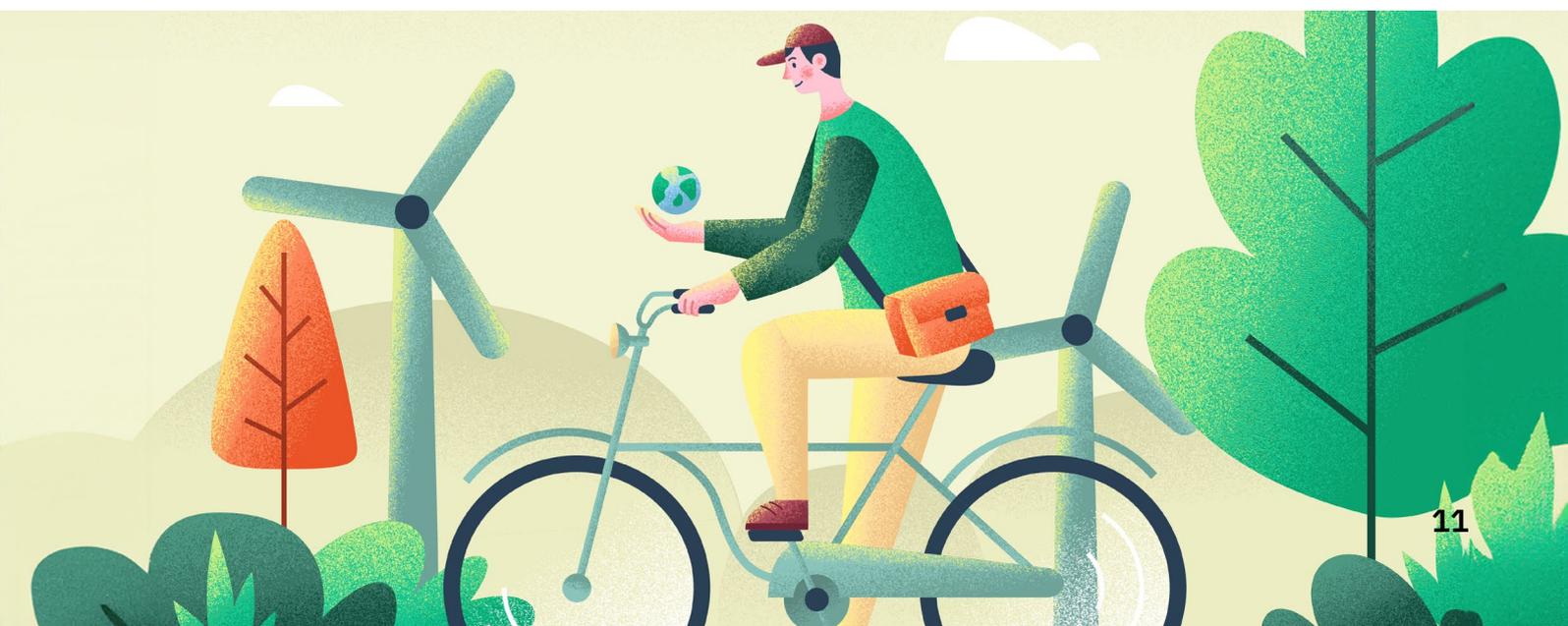
Cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir puisqu'en France par exemple, 4 trajets en voiture sur 10 font moins de 3 km. Ces trajets « courts » représentent près de 10% de la distance totale parcourue en voiture en France chaque année.

Réglementation Française

En France, tous les remboursements dépassant 58.33€ par mois (soit le maximum du Forfait Mobilité Durable mis en place par les pouvoirs publics) par salarié entraînent le déclenchement d'un avantage en nature.

Exemple

Chez agap2, chaque salarié qui utilise le vélo ou la trottinette perçoit 0,25€ par km plafonné à 80€ par mois.



ALIMENTATION DÉCARBONÉE

L'alimentation de nos collaborateurs constitue le second poste d'émission du Groupe avec 24% du CO2 rejeté. Il est primordial de réduire cette source d'émission de dioxyde de carbone mais cela reste complexe car il est principalement nécessaire d'agir sur les habitudes de

consommation personnelles de nos collaborateurs. Néanmoins, il est toujours possible d'agir, à plus petite échelle, sur les possibilités alimentaires que l'on offre de façon régulière à nos salariés (thé & café, snack, plateaux repas, prestations de traiteur & restauration...).

A. Proscrire la viande bovine lors des événements

Afin de réduire notre second poste d'émission lié à l'alimentation de nos collaborateurs, il a donc été décidé de proscrire la viande bovine lors des occasions suivantes organisées par chaque société du Groupe :

- Formations
- Événements : soirées afterwork, fin d'année, séminaires (liste non exhaustive)
- Réunions de travail

Cette proscription concerne les prestations suivantes :

- Prestations de traiteur
- Prestations de restauration de groupe

Il est donc nécessaire que les organisateurs de ce type d'événements étudient avec attention le contenu des menus proposés par les différents prestataires et écartent systématiquement la viande bovine (bœuf et veau).

Les chargés événementiels ou à défaut les responsables d'agences doivent être garants de ce point.

La sensibilisation des collaborateurs aux problématiques climatiques (détaillées ci-après) aura également un impact positif sur la consommation de produits carbonés comme la viande bovine.

La production d'1kg de viande bovine équivaut à l'émission de 27kg de gaz à effet de serre (source IRAE), soit l'équivalent un Paris - Auxerre en voiture (170 km), ce qui représente 2 fois plus que le porc et 4 fois plus que le poulet. La viande bovine est l'un des aliments les plus carbonés !



ACHATS RESPONSABLES

Les biens et services que nous achetons auprès de nos fournisseurs font également grimper en flèche notre empreinte carbone. En effet, l'achat d'un objet entraîne des émissions de CO2 liées à l'exploitation des matières premières pour sa création, l'utilisation d'énergie pour sa fabrication, son transport, ainsi que sa fin de vie.

Une partie des émissions de CO2 des biens et services que nous achetons nous sont imputées car nous contribuons à leur création.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de prêter attention aux fournisseurs avec lesquels nous traitons ainsi qu'à l'impact environnemental des produits et services que nous achetons. Pour permettre cela, le Groupe a mis en place les deux documents suivants qui seront transmis aux fournisseurs des sociétés du Groupe courant 2024, comme détaillé dans les deux prochaines parties.

Une société délivrant un service émet elle aussi du CO2 pour faire fonctionner ses activités : tout comme le Groupe moOngy, ses collaborateurs se déplacent, prennent leur repas lors de la pause déjeuner, leurs locaux utilisent de l'énergie... Il en va de même pour un fournisseur de biens matériels.

→ Le Code de conduite

Ce document regroupe les principes fondamentaux éthiques, sociaux et environnementaux plébiscités par le groupe moOngy. Celui-ci attend de ses fournisseurs qu'ils respectent ces principes dans le cadre de leurs activités.

→ Le Questionnaire d'évaluation des Fournisseurs

Ce questionnaire a pour objectif d'évaluer l'engagement RSE et les actions en lien avec la sécurité de l'information de nos fournisseurs.

A. S'assurer de l'engagement RSE de nos fournisseurs

Dans un premier temps, il est nécessaire de s'assurer que nos fournisseurs actuels soient en adéquation avec notre démarche d'achats responsables.

Pour cela, les actions déployées dépendront du niveau de risque RSE lié à la famille d'achat dont fait partie le fournisseur ; information définie dans la Cartographie des Risques RSE des familles d'achats.

Les actions suivantes seront déployées par les équipes achats moOngy ainsi que par Aurélie Charvat, Responsable RSE agap2 France et Marianne Cassiau-Soustra, Responsable RSE Bee Engineering. Ces actions pourront nécessiter un relai de la part des initiateurs d'achat en contact avec les fournisseurs ne complétant pas les pré-requis.



Marianne Cassiau-Soustra
Responsable RSE
Bee Engineering France



Aurélie Charvat
Responsable RSE
agap2 France

→ Fournisseurs actuels dont la famille d'achat présente un niveau de risque « élevé » ou « Très élevé »

- **Le Code de Conduite Fournisseurs** leur a été transmis début 2024. Celui-ci doit être retourné (signé) dans les plus brefs délais. La non-signature de ce document entraînera, à termes, la proscription du fournisseur.
- **Le Questionnaire d'évaluation des Fournisseurs** leur a également été envoyé début 2024. Ce questionnaire doit être retourné (complété) dans les plus brefs délais. La non-complétion de ce document entraînera, à termes, la proscription du fournisseur.

Les fournisseurs ayant obtenu une note inférieure à 5/10 à la partie RSE et/ou à la partie Cybersécurité du questionnaire feront l'objet d'une demande d'amélioration de leurs engagements avant d'être proscrits s'ils n'atteignent pas la note requise ou s'ils refusent de mettre en place des actions d'amélioration.

Par la suite, ce même questionnaire sera à nouveau transmis à nos fournisseurs tous les ans en vue de suivre l'évolution de l'engagement RSE de nos fournisseurs.

→ Fournisseurs actuels dont la famille d'achat présente un niveau de risque « moyen » ou « faible »

- **Le Code de Conduite Fournisseurs** leur sera envoyé ultérieurement. Lorsque ce sera le cas, celui-ci devra être retourné (signé) dans les plus brefs délais.
- **Le Questionnaire d'évaluation des Fournisseurs** leur sera également envoyé ultérieurement. Lorsque ce sera le cas, le questionnaire devra être retourné (complété) dans les plus brefs délais.

Les fournisseurs ayant obtenu une note inférieure à 5/10 à la partie RSE et/ou à la partie cybersécurité du questionnaire feront l'objet d'une demande d'amélioration de leur engagement mais ne pourrons pas être proscrits s'ils n'atteignent pas la note requise ou s'ils refusent de mettre en place des actions d'amélioration.



B. Choisir des fournisseurs responsables

Il est également nécessaire de s'assurer que les nouveaux fournisseurs auxquels nous faisons appel respectent les engagements RSE et cybersécurité que nous

nous sommes fixés et délivrent des produits et services répondant à nos attentes en termes de durabilité.

→ Potentiels fournisseurs dont la famille d'achat présente un niveau de risque RSE « élevé » ou « très élevé »

→ **Le Code de Conduite Fournisseurs** leur sera transmis à partir de début 2024.

Celui-ci devra être retourné signé dans les plus brefs délais. La non-transmission de ce document signé rendra impossible la création pérenne du fournisseur sur Workday. Toute demande prestation future sera donc impossible.

→ **Le Questionnaire d'évaluation des Fournisseurs** leur sera envoyé à partir de début 2024. Ce questionnaire devra être complété dans les plus brefs délais.

Les fournisseurs ayant obtenu une note inférieure à 5/10 à la partie RSE et à la partie cybersécurité du questionnaire ne pourront pas être créés de façon pérenne sur Workday.

→ Potentiels fournisseurs dont la famille d'achat présente un niveau de risque « moyen » ou « faible »

→ **Le Code de Conduite Fournisseurs** leur sera envoyé ultérieurement. Lorsque ce sera le cas, celui-ci devra être retourné signé dans les plus brefs délais.

→ **Le Questionnaire d'évaluation des Fournisseurs** leur sera également envoyé ultérieurement. Lorsque ce sera le cas, le questionnaire devra être retourné complété dans les plus brefs délais.

Les fournisseurs ayant obtenu une note inférieure à 5/10 à la partie RSE et / ou à la partie cybersécurité du questionnaire feront l'objet d'une demande d'amélioration de leur engagement mais ne pourront pas être proscrits s'ils n'atteignent pas la note requise ou s'ils refusent de mettre en place des actions d'amélioration.

Sélectionner des prestataires communs à plusieurs sociétés du Groupe moOngy est également une action qui nous permettra de faire appel à des fournisseurs dont les prestations sont plus responsables et donc parfois plus coûteuses.

Une réflexion sera menée à l'échelle du Groupe sur les prestations suivantes :

- Prestation de Traiteur
- Prestation d'entretien des locaux
- Achat d'énergie verte
- Goodies et objets média



Objets publicitaires

Les sociétés du Groupe moOngy achètent des objets publicitaires afin de les offrir à leur client, salariés ou étudiants lors de forums.

Nous avons décidé de nous focaliser sur l'achat d'objets publicitaires utiles, réutilisables, visibles chez le client et le plus responsable possible (made in France, matières 100% recyclé, travail avec des ESAT par exemple, etc.)

Les « Welcome pack » distribués aux nouveaux salariés devront également respecter ces critères. Les objets autorisés sont les suivants :

- carnets de note
- stylos
- mugs ou tasses
- gourdes
- tote-bags

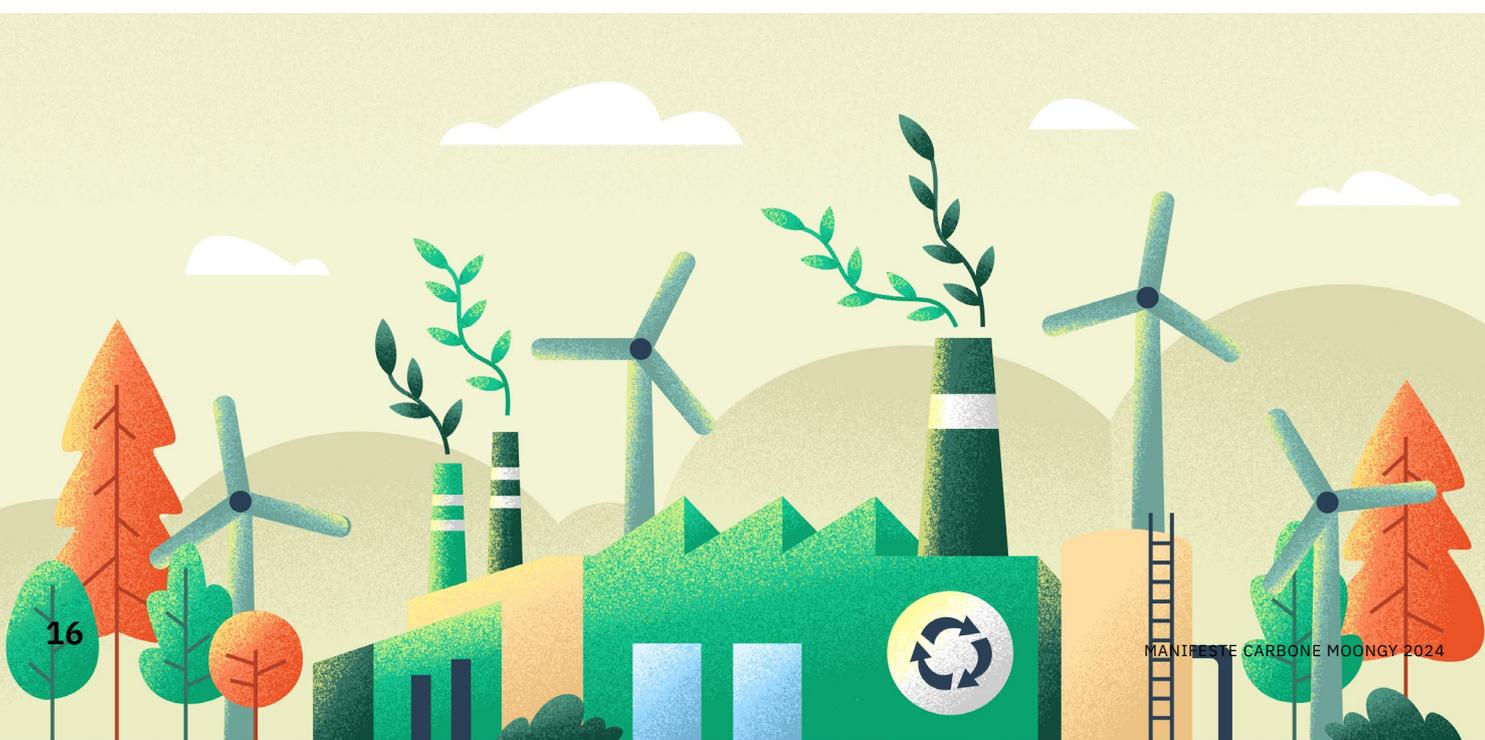
Pour tout autre objet publicitaire, une autorisation de la direction est obligatoire.



c. Former les acheteurs aux achats responsables

Afin de s'assurer de la mise en place de cette démarche, il est nécessaire de former les collaborateurs ayant un rôle d'initiateur d'achat, d'acheteur ou encore de valideur à l'application de cette politique ainsi qu'aux problématiques d'achats responsables en général.

Chaque acheteur devra donc suivre la formation « Acheteurs internes : Être acteur de la démarche achats responsables » via le support de formation mis à disposition par le Groupe dans les 6 mois suivant son arrivée dans les effectifs.



LOCAUX DURABLES

Chaque société du Groupe moOngy consomme de l'eau, de l'énergie et des consommables et a donc un impact sur l'environnement. Afin de limiter cet impact, des

gestes simples d'éco-responsabilité en lien avec nos activités doivent être mis en place dans le Groupe.

A. Mettre en place le tri sélectif sur tous nos sites

Selon l'agence de la transition écologique, en France, le recyclage des déchets permet d'éviter le rejet de 20 millions de tonnes de CO2 par an.

En moyenne, un collaborateur français produit 130 kg de déchets par an dans le cadre de son activité professionnelle.

Réglementation Française

Depuis 2018, toute entreprise française de plus de 20 salariés doit mettre en place le tri sélectif au sein de ses locaux y compris pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).



→ Déchets de consommation

En fonction des locaux, le tri peut être prévu dans le bâtiment. Dans ce cas, des poubelles de tri doivent être mises à disposition des collaborateurs en fonction des poubelles présentes dans le local prévu à cet effet.

Lorsque ce n'est pas le cas, les entités du Groupe doivent faire appel à une société extérieure spécialisée dans le tri des déchets de bureau.

Afin d'assurer le tri, cet intervenant mettra lui-même des corbeilles à disposition et se chargera de la collecte, du tri et du recyclage. Ils pourront collecter par exemple :

- Le papier et le carton
- Les bouteilles plastiques et en verre
- Les gobelets en plastique et en carton
- Les canettes en fer ou en aluminium
- Les piles électriques

Exemple

Plusieurs sociétés françaises du Groupe, dont GMS, font appel à la société Elise qui permet de valoriser 100% des déchets de bureau en assurant leur recyclage et en créant des emplois solidaires.



→ Consommables d'impression

D'autres types de déchets requièrent également une attention particulière. Il s'agit notamment des consommables informatiques comme les cartouches d'encre usagées, les toners etc...

Le fournisseur d'imprimante peut proposer cette pres-

tation en proposant un programme de recyclage de consommables permettant d'éviter l'élimination en décharge de milliers de tonnes de ces déchets.

Chaque société du Groupe doit dorénavant trouver une solution pour valoriser ses cartouches d'encre usagées.



Exemple

Le prestataire Xerox propose la mise à disposition de collecteurs (EcoBox) permettant de récupérer les cartouches d'encre vides afin qu'elles soient recyclées. Une fois que les collecteurs sont pleins, le prestataire vient collecter les déchets.

→ Déchets d'équipements informatiques et électroniques

En ce qui concerne les équipements informatiques et électroniques en fin de vie comme les ordinateurs et les téléphones, il est obligatoire de faire appel à des prestataires extérieurs qui vont gérer le recyclage ou donner une seconde vie aux équipements.

Pour les produits non fonctionnels ou sans valeur commerciale, ils procèdent au recyclage des déchets et au démantèlement dans le respect de la législation environnementale en vigueur.

Pour les équipements qui sont encore utilisables, ils vont les revendre en seconde main sous forme reconditionnée et au meilleur prix.

Chaque société du Groupe doit dorénavant trouver une solution pour valoriser son matériel numérique et électronique inutilisé, obsolète ou hors service.

Exemple

Plusieurs sociétés françaises du Groupe travaillent avec la société Recyclea.

C'est une entreprise adaptée, qui emploie une majorité de collaborateurs en situation de handicap. La société récupère les appareils en fin de vie ou hors d'usage, les répare et les réemploie si possible ou les recycle.

La société portugaise KCS IT fait don de son matériel informatique et numérique encore utilisable à des associations ou à des familles qui n'ont pas les moyens de s'en procurer à l'aide d'associations.

Recyclea
Entreprise adaptée

 ELISE
Une belle idée pour vos déchets

B. Réduire notre utilisation du papier

Selon l'Ademe, pour fabriquer une seule ramette de papier issue de fibres vierges, il faut 7 kg de bois, 130 litres d'eau et émettre 3,5 kgCO₂e.

Afin de limiter l'utilisation du papier, les actions suivantes doivent être déployées dans les sociétés du Groupe :

- Apporter des modifications aux différents processus administratifs et de recrutement afin de réduire les impressions.
- Modifier les paramètres d'impression de tous les ordinateurs afin que les impressions soient automatiquement recto / verso et en noir & blanc.
- Approvisionner les imprimantes de papier recyclé et n'autoriser l'utilisation du papier non recyclé que pour certains usages (impression de contrats de travail pour signature d'un futur collaborateur...).
- Mettre des banettes de papier à côté des imprimantes afin de réutiliser le papier inutilisé en brouillon.

Exemple

agap2 France a signé un partenariat avec La poste pour envoyer les courriers recommandés en ligne, mis en place la signature électronique et déployé une procédure de traitement des dossiers du personnel 100% digitalisée.

Des campagnes de sensibilisations liées à l'impact environnemental des impressions papier ont été réalisées dans plusieurs sociétés. Plusieurs sociétés ont également remplacé les paper boards utilisés lors des réunions par des tableaux effaçables.

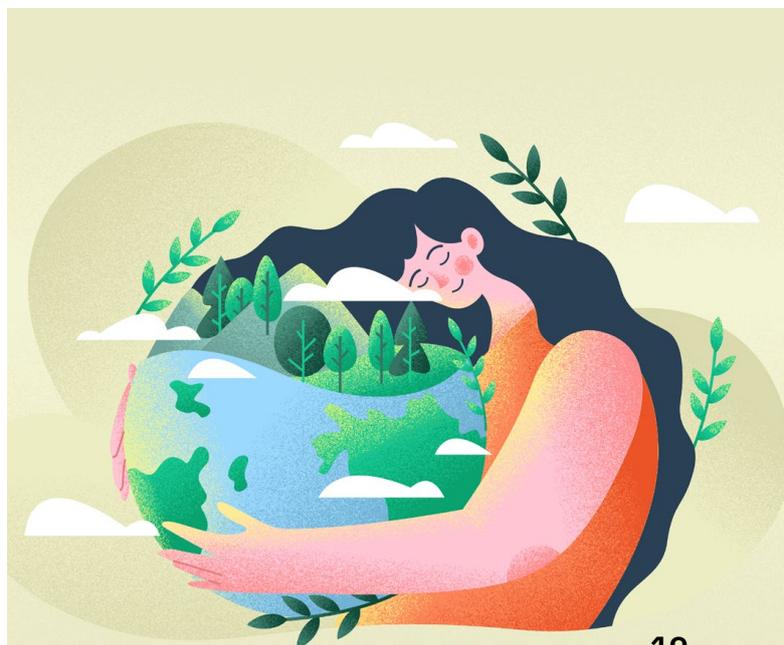
C. Mettre en place des fontaines à eau sur tous nos sites

Les fontaines à eau sont un bon moyen de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique et permettent un accès à une source d'eau potable directement au bureau.

Les espaces de travail et de repas de chaque agence du Groupe doivent être équipés de fontaines à eau.

Exemple

agap2 et Bee Engineering France passent par la société SEQUOIA qui s'occupe d'installer la fontaine et de gérer la maintenance.



c. Remplacer les objets à usage unique par des objets réutilisables

Bannir bouteilles en plastique et gobelets jetables de nos agences permettra de réduire drastiquement notre production de déchets de bureau. **Nous pouvons les remplacer tout simplement par leur version durable : gourdes, tasses, mugs, etc.**

De même que pour les capsules de café : bien que certaines soient recyclables, mieux vaut limiter les déchets produits et opter pour une machine en grain dont le marc de café peut être composté.

Exemple

La grande majorité des sociétés du Groupe, comme Epigone et Alfi, disposent de machines à café en grain, ce qui réduit drastiquement les déchets.

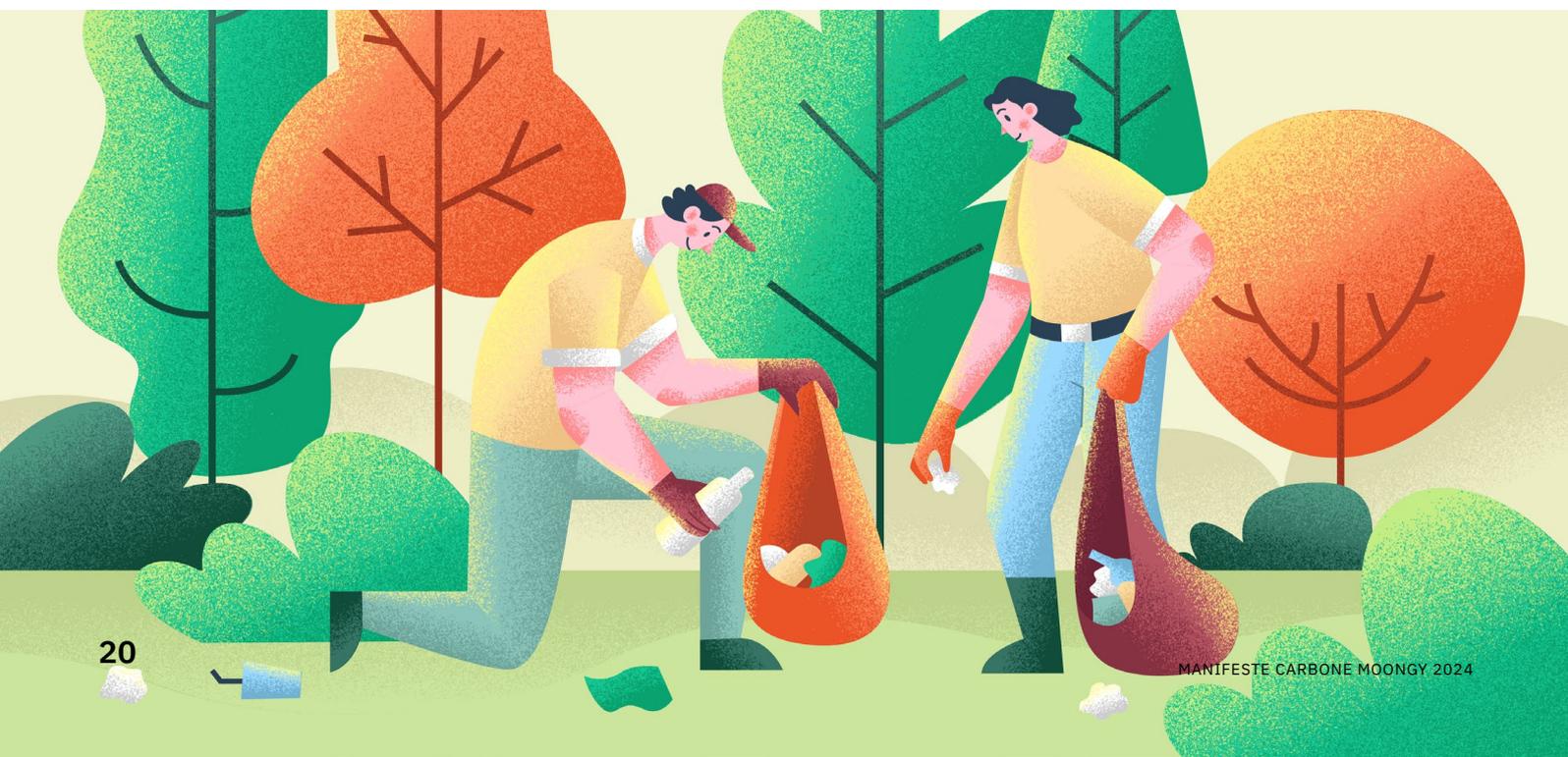
c. Éviter le gaspillage énergétique

Afin d'éviter le gaspillage d'énergie, de bons gestes doivent être adoptés. Chaque société du Groupe doit sensibiliser ses salariés afin qu'ils adoptent les gestes suivants :

- Privilégier la lumière naturelle.
- Eteindre la lumière en sortant d'une pièce.
- Eteindre les ordinateurs et la lumière le soir.

- Limiter l'utilisation du chauffage et de la climatisation.
- Eviter le gaspillage de l'eau chaude et utiliser de l'eau froide pour se laver les mains.

Il est nécessaire de réaliser régulièrement des communications de sensibilisation afin d'informer les collaborateurs et de s'assurer qu'ils aient les clés pour réduire leur consommation énergétique au travail.



SENSIBILISATION

Chaque société du Groupe moOngy consomme de l'eau, de l'énergie et des consommables et a donc un impact sur l'environnement. Afin de limiter cet impact, des

gestes simples d'éco-responsabilité en lien avec nos activités doivent être mis en place dans le Groupe.

A. Sensibiliser un maximum de collaborateurs aux problématiques climatiques

Le comportement des collaborateurs ainsi que leurs habitudes de déplacement et de consommation au travail ont un impact non négligeable sur les émissions de gaz à effet de serre imputées à l'entreprise.

Il est donc important de sensibiliser chacun des collaborateurs aux problématiques environnementales. Chaque collaborateur devra donc suivre le module de sensibilisation environnementale en e-learning mis à disposition par le Groupe.

Notre objectif : avoir former plus de 80% des salariés moOngy aux problématiques environnementales d'ici fin 2024.

Voici quelques exemples d'autres formations et ateliers de sensibilisation pour sensibiliser les collaborateurs aux problématiques environnementales :

- La Fresque du climat.
- Fresques dédiées à d'autres thématiques (Fresque du numérique, Fresque de l'économie circulaire, Fresque de la biodiversité...).
- Atelier 2 tonnes.
- Sensibilisation interne aux éco-gestes.

La sensibilisation peut également prendre la forme d'une participation à une formation délivrée par un organisme extérieur ou encore la participation à une conférence en présentiel ou à distance.

Exemple

Depuis 2023, plus d'une vingtaine d'agences françaises ont déployé l'atelier « La Fresque du Climat » afin de former leurs collaborateurs aux enjeux du dérèglement climatique.

Des sociétés comme GMS, Bee Engineering et Adentis ont déjà intégré des thématiques environnementales à leurs newsletters internes ou même créé des newsletters dédiées.

Les sociétés portugaises du Groupe organisent des animations ou workshops sur les thématiques de la RSE et parfois plus spécifiquement en lien avec l'environnement de façon trimestrielle ainsi que des conférences sur les thématiques du développement durable à destination de ses salariés.



5. Conclusion

Le Groupe moOngy compte sur l'engagement de tous les collaborateurs pour atteindre l'objectif fixé.

Cet objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre est ambitieux c'est certain mais nécessaire pour respecter les Accords de Paris et donc de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C.

Grâce aux multiples actions et écogestes que nous nous sommes fixés, nous réussirons ensemble c'est certain à limiter fortement notre impact sur l'environnement.

Pour toute question liée à ce document ou aux informations qu'il contient, vous pouvez contacter :



Marianne Cassiau-Soustra
Responsable RSE
Bee Engineering France
marianne.cassiau@bee-eng.fr



Aurélie Charmat
Responsable RSE
agap2 France
aurelie.charmat@agap2.fr

Manifeste Carbone.
moOngy.

PLAN D'ACTION

BILAN CARBONE

18 026
TCO2e
émissions totale en 2021

- 27% Déplacements
- 24% Alimentation & hébergement
- 22% Achats
- 6% Locaux

33%
d'émissions de CO2e en moins par rapport aux entreprises du même secteur d'activité

OBJECTIF

Réduire nos émissions de CO2 de 30% d'ici 2030

Afin de respecter l'Accord de Paris et donc limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, chaque collaborateur devra émettre 5 tonnes de CO2e par an dans sa vie professionnelle d'ici à 2030

2021 : 18 026 TCO2e
2030 : 11 418 TCO2e
2050 : 11 700 TCO2e

Mobilité durable

- Faciliter le télétravail
- Interdire l'avion lorsqu'un trajet de moins de 4h en train est possible
- Financer des modes de transports décarbonés (train, transports en commun, covoiturage, trottinette à vélo)

Achats responsables

- Limiter les achats au strict nécessaire
- Travailler avec des fournisseurs qui respectent nos engagements RSE
- Former nos acheteurs aux achats responsables

Locaux durables

- Trier 100% de nos déchets
- Réduire nos impressions papier de 30%
- Supprimer les contenants à usage unique
- Réguler la température des locaux
- Prendre en compte la performance énergétique des bâtiments dans le choix des nouveaux locaux

Alimentation décarbonnée

- Privilégier la viande bovine lors des événements professionnels
- Faciliter l'accès à des repas à faible impact (via des prestataires engagés)

Sensibilisation

- Sensibiliser tous les collaborateurs aux problématiques climatiques (mailing, newsletters, conférences, workshop)
- Deployer la Fresque du climat dans toutes les sociétés du Groupe

L'art de façonner avec liberté un monde technologique plus responsable, plus durable et sans limite.

moOngy.